

République du Tchad

Unité – Travail - Progrès

Présidence de la République

LOI N° 016 /PR/2008

**Autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord entre l'Union Européenne et la République du Tchad relatif au Statut des Forces placées sous la Direction de l'Union Européenne dans la République du Tchad signé le 06 Mars 2008 à N'Djaména.**

Vu la Constitution ;

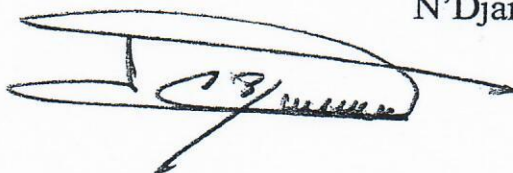
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 22 Juillet 2008 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

**Article 1.-** le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord entre l'Union Européenne et la République du Tchad relatif au Statut des Forces placées sous la Direction de l'Union Européenne dans la République du Tchad signé le 06 Mars 2008 à N'Djaména.

**Article 2.** – La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

N'Djaména, le 01 AOÛT 2008



**IDRISS DEBY ITNO**